



# Info Chapelloise n°81

## Juin - Juillet 2010



### **Pour éviter que la fumée empoisonne les relations**

*Vivre dans un environnement propre et sain est le souhait de tout le monde. Depuis plusieurs années de gros efforts ont été accomplis dans ce sens, par les collectivités locales comme par chaque individu.*

*Qui, désormais, irait se débarrasser de ses emballages papier ou plastique ailleurs que dans les conteneurs prévus à cet effet ? Qui entasserait dans un fossé les sacs d'ordures ménagères, comme on pouvait le voir naguère ? Qui laisserait traîner n'importe où carton, ferraille, vieux bois ... ? Personne assurément ! Et ceux qui mépriseraient l'existence des plates-formes du tri sélectif et de la déchèterie s'exposeraient sans aucun doute aux reproches de leurs propres enfants ...*

*Un problème cependant demeure : le **brûlage des déchets végétaux**.*

*Dans notre commune comme dans beaucoup d'autres, par-dessus les haies des jardins s'élèvent des colonnes de fumée, souvent gênantes pour le voisinage, parfois toxiques pour l'environnement. Entretien d'une propriété, c'est produire des déchets verts : on tond la pelouse, on élimine des fanes de légumes, on taille ou on élagage des haies, on débroussaille... et on fait un brûlot pour se débarrasser de tout ça ! Rappelons que la déchèterie met à disposition une benne pour récupérer ces déchets.*

*On peut comprendre, pourtant, que certains jardiniers soient réfractaires à ce genre de méthode ou tout simplement que beaucoup de ménages ne soient pas équipés pour faire des allers et retours entre leur domicile et la déchèterie (bien que pour les petits déchets beaucoup aient déjà adopté la technique du composteur familial).*

*C'est pourquoi la commune n'a pas l'intention, pour l'instant, d'interdire le brûlage des végétaux, à **condition que certaines règles soient respectées**.*

### **Règles de sécurité :**

*Pas de feu près des bâtiments ou près de points sensibles (tas de bois, de paille, de foin, étendue d'herbes sèches, de chaume...). Prévoir une réserve d'eau pour intervenir rapidement au cas où le feu nous « échapperait ». Attention à la direction et à la force du vent ! S'abstenir d'allumer un feu aux heures les plus chaudes de la journée.*

### **Règles de politesse et de bon voisinage :**

*Un feu dégage toujours de la fumée et parfois la fumée sent mauvais. Les voisins peuvent être incommodés. Pour éviter les fâcheries, il suffit de se conformer à **quelques principes dictés par le bon sens** :*

- *Ne brûler que des végétaux les plus secs possibles et seulement des végétaux (pas d'emballages plastique, de PVC ou autres liasses de papier...)*
- *Attendre que le vent souffle dans la direction opposée à celle des maisons du voisinage*
- *Faire le brûlot tôt le matin*
- *Avertir la veille que l'on a l'intention de faire brûler le lendemain...*

*Bref ! Mieux ces règles seront appliquées, moins il y aura de risques de fâcheries entre voisins et de plaintes à la mairie.*

*Les Chapellois sont des citoyens responsables et sont capables de s'imposer à eux-mêmes un minimum de discipline, exprimant par le fait-même **leur volonté de bien vivre ensemble et de protéger l'environnement**.*

## Le calendrier des manifestations

<b>5 juin</b>	Les enfants de l' <b>atelier théâtre</b> vous invitent à leur spectacle de fin d'année au centre des loisirs à 19 h 15 mis en scène par Florence Christin.
<b>11 juin</b>	Audition des élèves de <b>La Clé de Sol</b> avec au programme musique et chorale à partir de 20h30 au centre des loisirs.
<b>26 juin</b>	<b>Kermesse des enfants de l'Ecole Le Jardin Extraordinaire</b>
<b>27 juin</b>	<b>Kermesse des enfants de l'Ecole St Jean</b>
<b>10 et 11 juillet</b>	Le Moto Custom Club Chapellois vous invite à sa concentration de véhicules qui seront exposés à Varades sur le site de la Mabiterie.
<b>24 juillet et 4 août</b>	Concours de pétanque ouvert à tous à partir de 15h et organisés par la Pétanque Chapelloise

Un réseau de troc et d'échanges sur le Pays d'Ancenis est né

L'Association « **LA TROQUEUSE DU PAYS D'ANCENIS** » vient de créer un **réseau de troc et d'échanges** sur l'ensemble des communes du Pays d'Ancenis, dans le cadre de l'appel à projets « Plus de solidarité » du Conseil Général. Le but est de mettre les habitants de la région en relation pour toutes sortes d'échanges, à des fins économiques et citoyennes, notamment en termes de **solidarité, de lien social et de développement durable**.

Le troc permet de **consommer sans rien dépenser**, en termes de **produits** et de **services**. Les transactions se font **principalement par le biais du net**, mais aussi par le biais de « **relais internet** » ou des **cyber-centres**. C'est aussi l'occasion de mieux se connaître, d'échanger, de mieux communiquer et parfois de rompre son isolement.

**Chacun peut consulter les annonces et les services offerts en allant sur le site <http://trocpaysdancenis.org>, accessible à partir du 15 mai 2010... puis s'inscrire.**

L'originalité de ce réseau est qu'il offre toute une gamme de services: **Troc-annonces** pour troquer, **troc-parties** de vêtements, de livres, de plantes..., **troc-astuces** pour consommer malin, **troc-jardins** pour jardiner bio **et troc-convivialité** pour les activités de loisirs. Par exemple, chacun pourra proposer une randonnée, un barbecue, une soirée cartes ou des échanges de savoirs. Des ateliers de communication sont également proposés.

Pour gérer l'ensemble de ces services, **l'association a besoin de quelques bénévoles** disposés à investir un peu de leur temps et de leur dynamisme dans cette activité. Les personnes intéressées à participer à ce projet peuvent dès à présent prendre contact avec Yvon Delvoe au 02 40 09 92 56.



**LE COVOITURAGE** : vous êtes automobiliste et souhaitez partager vos frais de transport ? Vous n'avez pas de voiture ou vous êtes éloigné des transports en commun ?

**LILA COVOITURAGE EST FAIT POUR VOUS !**

**0 811 130 144 du lundi au vendredi de 8h à 21h** pour vous aider dans vos recherches.

Le site Internet du Conseil général de Loire Atlantique : [www.loire-atlantique.fr](http://www.loire-atlantique.fr)

Courriel : [contact@cg44.fr](mailto:contact@cg44.fr)

## Horaires d'ouverture de la Halte Garderie

<b>VARADES</b> "L'Ecole Buissonnière" 41, rue des Ecoles ' : 02 40 98 30 57	<b>LA ROUXIERE</b> Sous la salle polyvalente Place Orscholz ' : 02 40 96 97 34
Lundi - 9 H 00 / 17 H 00 Mardi - 9 H 00 / 17 H 00 Vendredi - 9 H 00 / 12 H 30	Jeudi - 9 h 00 / 17 H 00

### LA RECREATION HALTE GARDERIE LUDOTHEQUE

41 rue des écoles - 44 370 Varades – Tél 02 40 98 30 57 - recreation.varades@free.fr



# Vacances d'été 2010



## 3 à 12 ans

## 12 à 18 ans



L'accueil de loisirs sera ouvert du lundi 5 juillet au vendredi 30 juillet et du lundi 16 août au vendredi 27 août à l'accueil périscolaire de l'école René Guy Cadou de Varades.

Bricolages, animations de plein air, activités piscine, poney et diverses sorties (Accrobranche à Ecoouflant, La jungle de Ouistiti à Beaucouzé...)

Inscription du 7 au 15 juin au service enfance jeunesse à Varades (401 rue Pasteur) :

- ⇒ de 14h à 18h les lundis et le jeudi
- ⇒ de 15h30 à 18h30 les mardis
- ⇒ de 9h à 12h et 14h à 18h le mercredi
- ⇒ de 8h30 à 12h le vendredi

Pour votre inscription, vous munir du carnet de santé, de l'attestation d'assurance, du mode de règlement, de votre QF ou de votre n° d'allocataire CAF ou MSA



Le foyer est ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h au complexe sportif Paul Peltier à Varades.

Les soirées sont organisées les mardis et jeudis

2 stages sont proposés :

- ⇒ CIRQUE 4 jours les 9,12, 26 et 29 juillet
- ⇒ MULTI SPORTS 4 jours les 23, 24, 25 et 26 août

2 camps en juillet : Eco R'Aide et Vents et Marées

Des après-midi piscine, tournois sportifs, jeux et des journées randonnées, paint ball, canoe kayak, accrobranche sont prévues...



Les jeunes présents au foyer doivent obligatoirement avoir un dossier complet et à jour : autorisation parentale, fiche sanitaire, signature du règlement intérieur et paiement d'une adhésion 2010.

Toutes les informations sur les tarifs, l'organisation des navettes et les jours de sorties et d'animations sont disponibles sur le site du CIAS [www.ciasvarades.fr](http://www.ciasvarades.fr) ou sur le site de la Chapelle [www.lachapellesaintsauveur44.fr](http://www.lachapellesaintsauveur44.fr).

**Une réunion d'information a lieu le samedi 29 mai à 10h au centre médico social de Varades.**

## PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 26 MARS 2010

➤ **Amendes de police 2009 :** Considérant que l'aménagement du chemin du Clou permettrait aux cars de pouvoir circuler sans risques pour les riverains comme pour les écoliers, le Conseil Municipal propose ce projet au Conseil Général au titre de la répartition des amendes de police 2009.

➤ **Contrat d'association Ecole St Jean – Forfait communal 2010 :** Considérant le coût moyen d'un élève de l'école publique Le Jardin Extraordinaire s'élevant à 724.28 € pour l'année 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe à 367.09 €/élève le forfait communal accordé à l'école Saint Jean, soit 12 113.97 € pour 33 élèves domiciliés sur la commune et présents au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

➤ **Taux d'imposition 2010 :** Le Conseil Municipal décide de fixer les taux comme suit :  
Taxe d'Habitation : 16.03 %

    Taxe Foncière Bâti : 13.86 %

    Taxe Foncière Non Bâti : 46.33 %

➤ **Budget Communal :** Le compte administratif 2009 est voté à l'unanimité :

Dépenses fonctionnement	537 131.00 €
Recettes fonctionnement	604 739.60 €
Excédent	67 608.60 €
Résultat 2008	59 332.20 €
Excédent cumulé	126 940.80 €

Dépenses d'investissement	478 436.03 €
Recettes d'investissement	518 800.40 €
Excédent	40 364.37 €
Déficit 2008	187 687.97 €
Déficit cumulé	147 323.60 €

**Le budget primitif 2010** est adopté par 14 voix pour et 1 abstention : Il s'équilibre en fonctionnement à 487 229 € et en investissement à 265 462 €.

➤ **Budget Assainissement :** Le compte administratif 2009 est voté à l'unanimité :

Dépenses fonctionnement	25 108.84 €
Recettes fonctionnement	23 682.43 €
Déficit	1 426.41 €
Excédent 2008	22 735.81 €
Excédent cumulé	21 309.40 €

Dépenses d'investissement	26 790.37 €
Recettes d'investissement	11 926.57 €
Déficit	14 863.80 €
Excédent 2008	15 529.90 €
Résultat cumulé	666.10 €

**Le budget primitif 2010** est adopté à l'unanimité : Il s'équilibre en fonctionnement à 36 741 € et en investissement à 32 365 €.

### SEANCE DU 16 AVRIL 2010

➤ **Droit de Prémption Urbain :** Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption pour la parcelle cadastrée ZK 10p située au 11 Bégrole, d'une superficie de 3 110 m<sup>2</sup>.

➤ **Droit de Prémption Urbain :** Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption pour les parcelles cadastrées E 292, 279, 288, 289, 805 situées 273 rue d'Anjou, pour une superficie de 1 080 m<sup>2</sup>.

➤ **Contrôle de conformité des branchements d'assainissement collectif :** Le Conseil Municipal, décide de rendre obligatoire le contrôle de conformité des branchements à l'assainissement collectif, pour toute vente de bien concerné par cette obligation. Ce contrôle sera effectué par la Société Veolia pour un coût de 114.19 € à la charge du propriétaire

➤ **Plan d'aménagement de la voirie communale 2010 :** Le Conseil Municipal, décide de demander une subvention au Conseil Général pour des travaux sur la Grande Huttière et des Delinières.

### SEANCE DU 30 AVRIL 2010

➤ **Vente ancienne école publique** Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre à : M. et Mme Roland/Belouin les bâtiments et 820 m<sup>2</sup> de terrain (cour et annexes), pour un montant de 142 000 €

à M. et Mme Roirand/Lefresne le reste du terrain (jardin) à savoir 629 m<sup>2</sup>, pour un montant de 36 000 €.

Les comptes rendus de Conseil Municipal sont disponibles dans leur intégralité sur le site de la commune : [www.lachapellesaintsauveur44.fr](http://www.lachapellesaintsauveur44.fr)

## Comité de Jumelage Européen du Canton de Varades Section Knighton



Le Jumelage du Canton de Varades avec le District de Knighton (Pays de Galles) est officiel depuis le 06 mars 2010 et la signature de la Charte de Jumelage, en présence d'une forte délégation galloise.

La commune de Knighton organise, tous les ans, au mois d'août, un tournoi international de Crieurs Publics ou Town Criers.

Le Crieur Public est une personne chargée d'annoncer de l'information au public et, pour ce faire, se promène dans la localité. Il s'arrête à des endroits bien déterminés (lieux de passage et/ou très fréquentés) puis signifie sa présence par un appel sonore (cloche, tambour, trompette) et commence à lire son texte à haute et intelligible voix. Les Crieurs Publics se transmettent, traditionnellement, leur fonction de génération en génération. Ils officient en costume d'époque.

Le Comité de Jumelage gallois « Knighton District Twinning Association » convie les habitants du Canton de Varades, ainsi que ceux du Pays d'Ancenis, à découvrir cette manifestation.

A cet effet, nous souhaitons organiser un déplacement au Pays de Galles, à Knighton, du 19 au 23 août 2010. Pour que celui-ci soit réalisable, et ce à un coût financier abordable, il nous faudrait pouvoir compter sur la participation de 45 personnes. Dans ce cas, la participation demandée serait de l'ordre de 100 € par adulte et de 50 € par enfant (jusqu'à 16 ans) destinée à couvrir les frais de location d'autobus avec chauffeur, carburant, péage et Car Ferry.

Le logement se ferait chez l'habitant.

Nous prenons les **inscriptions jusqu'au 22 juin** prochain par E-mail ([derenne-olivier@wanadoo.fr](mailto:derenne-olivier@wanadoo.fr)) ou par téléphone (Jean Besnard : 02 40 83 44 71 ou 06.67.44.51.85) ou encore sur appel près de chacune des mairies du Canton de Varades (Belligné, La Chapelle-Saint-Sauveur, La Rouxière, Le Fresne-sur-Loire, Montrelais, Varades).



Alors que l'été arrive à grands pas, les fleurs ne demandent qu'à nous exprimer leur beauté afin de mettre votre maison et votre environnement en valeur. La commission « Maisons Fleuries » passera lors de la première quinzaine de Juillet pour le jugement du fleurissement. Lors de ce passage, seul l'état de la façade visible de la rue entre en compte pour ce jugement. Toutefois, si vous avez de beaux parterres ou massifs dans votre jardin, des photos peuvent être prises ceci bien sûr en accord avec vous.

Comme vous le savez, la remise des prix (un panel de plantes et des fleurs) a lieu à la fin de l'année, c'est l'occasion d'une rencontre conviviale entre les habitants, et aussi de revoir les maisons .....fleuries. Précisons que les lauréats qui ne souhaitent pas récupérer leur prix lors de la soirée ne pourront plus concourir l'année suivante.

**BEAU FLEURISSEMENT à TOUS !!**

## Recycler au profit de la Ligue contre le Cancer = le 2 en 1 citoyen.

La Ligue contre le Cancer est engagée depuis de nombreuses années dans les opérations de recyclage. **Grâce aux sachets de recyclage que la Ligue contre le Cancer met à votre disposition dans une boîte spécifique présente en Mairie**, vous pouvez désormais participer à une action environnementale et lutter contre le cancer par un simple geste.

Prenez votre sachet, mettez-y vos téléphones portables et cartouches d'encre usagées, postez le sachet : **les frais de port sont gratuits !**

# Soutenez la Ligue contre le cancer

en recyclant vos  
cartouches d'encre  
et vos téléphones  
portables usagés.

Les frais de port sont gratuits !

Pour obtenir des sacs de recyclage



**CONTRE LE CANCER**  
**LA LIGUE**  
101  
COMITÉS

LIGUE CONTRE LE CANCER  
9, rue Paul Pellisson - BP 41609  
44016 NANTES cedex 1  
Tél. 02 40 14 00 14  
Fax 02 40 14 05 03

COMITÉ DE  
LOIRE-ATLANTIQUE [www.ligue-cancer.net/cd44](http://www.ligue-cancer.net/cd44)

La Délégation de la Solidarité du pays d'Ancenis vous informe du déménagement du Pôle personnes âgées – personnes handicapées, à compter du 23 juin prochain au

**Rez de chaussée du bâtiment du Centre médico-social  
209 boulevard Moutel  
44150 Ancenis**

Les coordonnées téléphoniques restent inchangées ainsi que les jours d'ouverture, du lundi au vendredi. Tél : 02.40.83.05.17 Fax : 02.40.83.06.68

Les activités seront momentanément suspendues pour opérer le transfert des locaux les 21 et 22 juin 2010. Il sera toutefois possible, en cas d'urgence, de joindre le secrétariat du siège de la Délégation de la Solidarité au 02.51.14.04.70 qui fera suivre en cas de besoin.